

# Aux commandes d'un parc naturel régional

Dans le Jura vaudois, l'Ordonnance fédérale sur les parcs (Oparcs) donne des idées aux communes. Une consultation a été lancée auprès de 38 d'entre elles en vue de créer un parc qui pourrait recouvrir une vaste région autour de la Vallée de Joux et des pieds du Jura. Mais pour quoi faire? Privilégier le tourisme pédestre, relancer le secteur du bois ou des productions AOC? C'est aux communes de choisir. De La Rippe à Romainmôtier en passant par Arzier et Le Chenit, l'heure est à la cogitation.

Créer des parcs naturels régionaux (PNR), c'est ce que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) propose aux communes du pays. La Confédération a prévu de débloquer dix millions de francs par an pour ces structures, une somme à répartir entre les différents bénéficiaires – à l'échelle de la Suisse, une vingtaine de projets seraient en gestation<sup>1</sup>. D'autres subventions, notamment cantonales, devraient suivre.

Le programme connaît un écho certain dans la Vallée de Joux et dans les contreforts du Jura environnant. Moteur de ce projet, le Parc jurassien vaudois, une association créée en 1973, a établi un calendrier. Le but est d'obtenir l'adhésion d'un maximum de communes concernées, puis de convaincre l'OFEV des qualités du dossier, dont le contenu doit être élaboré – et c'est une des grandes originalités de ce programme – par les communes elles-mêmes.

## Le Chenit assume le rôle de précurseur

Pour l'OFEV, ces PNR doivent permettre la préservation du paysage et d'une activité humaine respectueuse de l'environnement, par le biais notamment du développement d'un tourisme doux. «Lorsque nous avons découvert cette possibilité, nous nous sommes rendus compte qu'elle correspondait exactement à nos objectifs», témoigne Alain Reymond, municipal au Chenit et président de l'association du Parc jurassien vaudois. Enthousiaste de la première heure, il entend montrer l'exemple. «De la part d'une «grande» commune, cela me semble normal, et même attendu. J'ai entendu nos voisins de la Vallée dire vouloir «voir ce que va faire Le Chenit» avant de se prononcer!» Le Chenit représente une superficie de 100 km<sup>2</sup>, soit à elle seule déjà la surface minimale exigée par l'OFEV pour un PNR.

Les communes de la région ont déjà une belle expérience dans le domaine de la préservation. Depuis 1995 et la création du Fond suisse pour le Paysage, l'association n'a pas chômé. Mandaté par elle, Jean-Bruno Wettstein, ingénieur agronome EPFZ, a coordonné nombres de travaux pendant douze ans. L'inventaire puis la réfection de plus de dix kilomètres de murs en pierre sèche par des artisans traditionnels, la réalisation de cartes des herbages, des plans d'épandage, la restauration de points d'eau abandonnés ou mal entretenus, la remise en état des systèmes de captage d'eau de pluie sur les toits des chalets... L'eau, très rare dans ces combes karstiques n'était plus une priorité depuis qu'il est facile d'acheminer des citernes sur place. «Ce sont souvent de très petites sources, actives quelques semaines par année, qui avaient progressivement été abandonnées», explique l'ingénieur. Sur l'initiative de l'association, elles ont été restaurées, parfois associées

à des pompes fonctionnant à l'énergie solaire, canalisées et dirigées vers des abreuvoirs. «Les équipes communales ont pu collaborer ponctuellement, mais l'essentiel des travaux a été réalisé par des entreprises de la région», précise Alain Reymond. Outre le Fond suisse pour le Paysage, celui des Améliorations foncières (AF), Pro Natura, diverses fondations et les cotisations des membres de l'association ont financé ces travaux.

## La menace gris-vert des années 70

Historiquement, l'association s'était créée en 1973 pour faire front contre la mainmise de ce qui s'appelait encore le Département militaire fédéral. Les militaires de la caserne de Bière étaient alors très actifs sur la place de tirs, comme sur les flancs et les combes de la région. «Les sociétaires craignaient aussi que des communes des pieds du Jura ne vendent des terrains à l'armée», se rappelle l'actuel président. Le développement immobilier, les diverses réformes de l'institution militaire, ainsi que l'apparition des simulateurs de tirs, font que depuis les années 90, la menace gris-vert n'en est plus une. La préservation des pâturages et des forêts s'est progressivement imposée comme une priorité.

Un des grands défis de l'actuel projet est la mutation attendue du petit Parc jurassien vaudois en un PNR d'envergure. Le premier est une association de propriétaires, le second met les instances politiques communales aux commandes. «Mais les propriétaires, que cela soit des privés ou des communes situées à l'extérieur du parc – mais propriétaire de bois et de pâturages, c'est le cas de Lausanne –, ne seront pas exclus. Tout comme les fondations, ils conserveront un rôle, encore à définir.»



Pour Alain Reymond, municipal au Chenit, le parc pourrait signifier un nouvel essor pour l'industrie du bois dans la région. (Photo: Patrick Bongard/DR)

**«Chacun conserve ses prérogatives»**

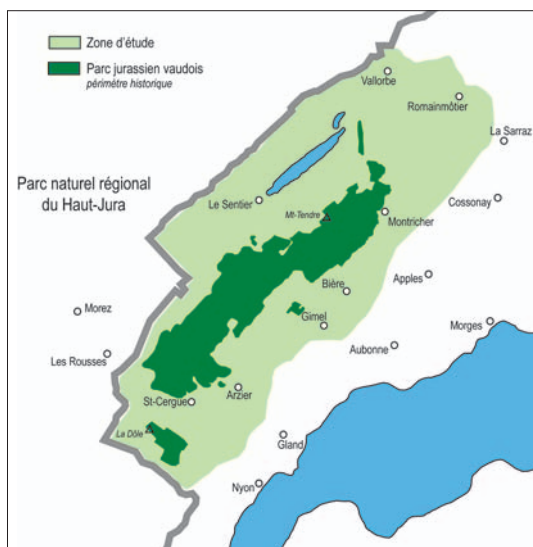
Le thème des compétences de chacun n'est pas anodin. Il ouvre sur le catalogue des légitimes méfiances que peut inspirer un «gros machin» imaginé par Berne, capitale bien connue des interdictions et autres alinéas liberticides. Qu'il soit piloté par une instance trans-communale ne pouvant en rien rassurer! Alain Reymond à la barre: «Les lois existantes sur l'aménagement du territoire et la protection de la nature continueront de s'appliquer. Ni plus, ni moins. Le fait de participer à un parc n'implique pas de réglementation plus restrictive, les communes conservent leur autorité. Il n'y aura pas une nouvelle «couche» de loi.» Selon cet édile, le développement de l'industrie horlogère dans la Vallée de Joux, pas plus que la construction ou l'activité agricole dans les communes des pieds du Jura ne seraient menacés. Un PNR n'est ni une réserve naturelle, ni un Parc national. Bon, mais alors, c'est quoi?

**Une offre à déterminer**

Réponse: c'est aux communes d'en décider. «A l'heure actuelle, c'est à chacune d'entre elles d'établir sa liste de propositions», répète avec une prudence de Sioux le président de l'association. Mais dans la foire aux idées, des évidences s'imposent et permettent d'imaginer à quoi ressemblerait un PNR jurassien vaudois.

Objectif incontournable, le développement et la canalisation d'un tourisme doux. La création et la promotion d'un réseau de chemins pédestres dûment signalé à l'échelle du parc. L'établissement de circuits pour les amateurs de vélo tout-terrain. Voire le développement du tourisme équestre. Et surtout l'ouverture de buvettes! «Il y en a une ou deux du côté du Molendruz, une ou deux du côté de la Givrinerie, et rien dans les quinze kilomètres qui les séparent: c'est un peu une zone sinistrée! Les communes pourraient encourager les amodiataires – note de la rédaction: locataires des pâturages – à s'ouvrir à cette activité, à faire aussi un peu de vente directe. Beaucoup sont jaloux de leur tranquillité, mais parmi les jeunes certains seraient intéressés à diversifier ainsi leurs sources de revenus», esquisse Alain Reymond.

L'association a déjà posé les bases d'un tourisme éducatif. Des classes d'école se voient proposer de découvrir les richesses géologiques, végétales et animales de la région, matériel didactique à l'appui. L'auberge et pension du col du Marchairuz a même été rénovée, en partie pour pouvoir



*En vert foncé la surface du parc actuel, en clair la surface que pourrait recouvrir le Parc naturel régional. (Plan: DR)*

accueillir des classes. Le Parc naturel pourrait profiter de cette série de réalisations. Un tel outil ne peut que profiter à l'économie. Les auberges communales, surtout celles situées aux pieds du Jura, verraient là l'occasion d'offrir une nouvelle jeunesse à leurs activités hôtelières.

Mais il n'y a pas que le tourisme. Il y a aussi les produits de la région. Fromages, miels. En municipal responsable des bois et forêts, Alain Reymond pense aussi à d'autres richesses. «Presque tout notre bois part en France, il n'y a plus qu'une petite scierie dans la Vallée. En faisant certifier et reconnaître la qualité des bois du Jura, nous pourrions contribuer à faire revenir d'autres artisans, à créer une filière... Des études montrent que ces bois, qui poussent plus lentement que ceux de la plaine, sont aussi plus solides. Actuellement, cet argument a peu de valeur pour un marchand. Mais avec une certification et une action menée à l'échelle du parc, il serait possible de faire bouger les choses.»

**Tenir compte des besoins des Vaudois**

A l'heure actuelle, 38 communes sont donc appelées à laisser libre cours à leurs envies et à leur imagination. La synthèse de ces cogitations sera intégrée, fin 2008, à la demande auprès de l'OFEV, pour une phase de création. Et ce n'est que dans la foulée de la réponse de l'OFEV, à l'automne 2009, que les législatifs auraient à se déterminer sur leur participation au futur PNR. Une commune peut suivre le développement du processus, sans avoir à s'engager formellement avant début 2010. Un agenda qui semble donc avoir été conçu pour répondre aux besoins spécifiques des Vaudois qui n'aiment rien tant

que «voir venir» avant de pouvoir «venir voir», et réciproquement.

L'ouverture va même plus loin: chacun peut adhérer librement à tel ou tel projet. Le périmètre d'action d'un programme de préservation de la faune ou d'une piste de vélo tout-terrain peut toujours être discuté. Fin juin, Alain Reymond mesurait le forces en présence: «Je ne pense pas qu'on arrivera à réunir les 38 communes. J'espère juste qu'il n'y aura pas de trop gros «trous» dans la carte du parc!»

Pour se donner les moyens de ses ambitions, l'association peut compter sur une structure installée à Saint-George. Après avoir été aidé par le Fond suisse pour le Paysage, et en attendant le soutien souhaité de l'OFEV, le bureau du Parc jurassien vaudois fonctionne grâce au programme Regio+ du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

Aujourd'hui, quatre personnes se partagent deux postes et demi de travail. Demain, ce sera à elles de faciliter la collaboration des différents offices du tourisme de la région, à elles de faire en sorte que les intervenants de la filière bois tirent à la même corde. «Le bureau ne doit en aucun cas empiéter sur les plates-bandes des acteurs existants, ce n'est pas du tout son rôle de faire de la promotion économique», confirme Alain Reymond. «Mais il peut donner des impulsions, faire en sorte que les gens se rencontrent.»

Mais par-delà des formes juridiques, des structures et des projets, l'abnégation des communes impressionne. D'abord pour défendre leur territoire, pour sauvegarder leurs paysages, et aujourd'hui pour les mettre en valeur et partager leur culture. Un tiers de siècle après s'être «liguée» contre l'armée, elles sont prêtes à s'engager dans un projet fédéral, pour peu que celui-ci leur permette d'agir avec un maximum d'indépendance. Forte de l'expérience acquise au fil des décennies, elles ont un beau coup à jouer dans la mise en commun de leurs énergies.

Vincent Borcard

Information: [www.parc-jurassien.ch](http://www.parc-jurassien.ch)

<sup>1</sup> Des PNR sont en projet, à l'étude ou en phase de création au Chasseral, Gruyère-Pays d'Enhaut, Thal, Diemtigtal, Gantrisch, Thunersee-Hohgant, Ela, Finges, Maya-Mont-Noble VS, Camoghè TI, Seerücken TG, Val Müstair et Binntal. Des parcs nationaux dans les régions de l'Adula et du Locarnese, et des parcs périurbains à Sihlwald et dans le Jorat, ainsi qu'une réserve de Biosphère à Entlebuch (devenue le premier PNR labellisé en Suisse) complètent l'intérêt marqué par des groupes de communes pour ce programme de l'OFEV.